



062-216203182-20251201-DEL12-011225-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025



Délibération n°12	Conseil Municipal du Lundi 1 ^{er} Décembre 2025
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Premier Décembre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
20/11/2025

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 26

Affiché le 05/12/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE. **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Lyliane DUFOUR à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget Ville – Décision Modificative N°2

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Décision modification 2 – Budget Ville
-------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2,

Vu la délibération n°5 du 9 Avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Ville,

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 19 novembre 2025.

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant la régularisation des amortissements précédemment passés, afin de les conformer à ceux établis par le centre des finances publics ; Il est proposé de procéder à l'ajustement comptable correspondant dans les écritures de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de revaloriser une subvention CCAS d'un montant de 64 000,00€ correspondant aux charges de personnels non transférés ;

Considérant qu'il convient d'ajuster la subvention au budget annexe Maréis pour un montant de 24 000,00€ ;

Considérant le projet Halloween dans le cadre de la politique ville pour un coût total de 4 000,00 € et considérant la subvention demandée à hauteur de 2 720,00€ ;

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires à l'achat de la parcelle ZB31 de 17380m² pour un montant de 50 000,00€ frais inclus ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour le paiement des frais de la résidence du Clos St Victor de 6 808.32€ ;

Considérant l'aménagement d'aire de jeux dans la cour de récréation de l'école Jean Moulin pour un montant de 12 356.99€ ;

Considérant la subvention attribuée d'un montant de 8 192.00€ pour le projet aire de jeux ;

Considérant la convention de participation au projet d'aménagement d'une aire de convivialité sur une parcelle appartenant à Pas de Calais Habitat à hauteur de 61 923.60€ ;

Considérant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux rue d'Hérambault pour 15 206.08€ subventionné à hauteur de 22 808.50€.

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2025 comme suit :

Régularisation des amortissements avec le centre des Finances Publics

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
023	023/01/ 0111 - Virement à la section d'investissement	19 329.90€	042	7811/01 Reprises sur amortissements des immobilisations	19 329.90€

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	2805/OPFI/01 - Concessions, brevets, licences...	285.00€	021	021/01/0111 - Virement de la section de fonctionnement	19 329.90€
	28128/OPFI/HCF - Autres agencements et aménagements	352.70€			
	28135/OPFI/HCF -Installations générales, agencements, aménagements des constructions	75.45€			
	28138/OPFI/HCF/HCV/HCA Autres constructions	13.70€			
	28152/OPFI/HCF/HCV/HCA Installations de voirie	10 718.45€			
	281534/OPFI/HCF - Réseaux électrifications	0.88€			
	28158/OPFI/HCF - Autres installations matériels et outillages	2 757.24€			
	281788/OPFI/01 - Autres	1 407.81€			
	28181/OPFI/HCF -Installations générales, agencements et aménagements divers	0.20€			
	281828/OPFI/01 - Autres matériels de transports	3 047.88€			
	281838/OPFI/01 - Autres matériels informatiques	8.27€			
	281848/OPFI/HCF - Autres matériels de bureau et mobiliers	0.12€			

	28188/OPFI/HCF- Autres	662.20€			
--	------------------------	---------	--	--	--

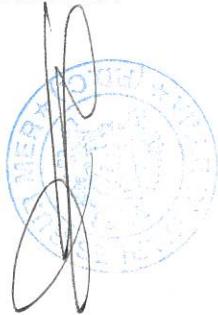
Modification des prévisions budgétaires initiales
Section fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
<u>Section Dépenses de Fonctionnement</u>			
<i>Subvention pour le CCAS</i>			
65	657363 / 420	Subventions CCAS	+ 64 000.00 €
<i>Subvention pour Maréis</i>			
65	65821 / 633	Déficit des Budgets Annexes	+ 24 000.00 €
<i>Projet Jeunesse - HALLOWEEN</i>			
011	6042 / 338 /0112	Achat de prestations de services	+ 1 200.00€
011	60623 / 338 /0112	Fournitures non stockées - Alimentation	+ 600.00€
011	60632 / 338 / 0112	Fournitures d'entretien et de petit équipement	+ 2 000.00€
011	6068 / 338 / 0112	Autres matières et fournitures non stockées	+ 200.00€
<i>Régularisation des lignes budgétaires</i>			
012	64111 518 /0106	Rémunération du personnel	-89 280.00€
<u>Section Recettes de Fonctionnement</u>			
<i>Subvention à percevoir Projet Jeunesse – HALLOWEEN</i>			
74	747888 338 /0112	Participations autres organismes	+ 2 720.00€

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Modification des prévisions budgétaires initiales
Section Investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
<u>Section Dépenses d'investissement</u>			
<i>Achat de Parcelle</i>			
21	2112 / 518 / 0106	Terrains de voirie	+ 50 000.00 €
<i>Effacement de réseaux Rue d'Hérambault</i>			
21	21534 / 512 /01061	Réseaux d'électrification	+ 15 206.08 €
<i>Honoraires résidence Clos Saint Victor</i>			
21	21313 / 4238 /0103	Bâtiments sociaux et médico	+ 6 808.32€
<i>Aire de Convivialité</i>			
21	2128 / 518 /01061	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 61 923.60€
<i>Aire de jeux école Jean Moulin</i>			
21	2188 / 212 /0102	Autres immobilisations corporelles	+ 12 356.99€
<i>Régularisation des lignes budgétaires</i>			
21	21318 / 284 /0121	Constructions autres bâtiments publics	-53 370.89€
<u>Section Recettes d'investissement</u>			
<i>Subvention FDE - Effacement de réseaux Rue d'Hérambault</i>			
13	1328 / 512 /01061	Subventions d'investissement Autres	+ 22 808.50€
<i>Participation Pas de calais Habitat – Espaces de convivialité</i>			
13	1318 / 518 / 01061	Subventions d'investissement Autres	+ 61 923.60€
<i>Participation du département pour l'aire de jeux Jean Moulin</i>			
13	1313 / 020 / 0102	Subventions d'investissement Départements	+ 8 192.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.